



# Simplifiez-vous la CCAM, Formez vos salariés !

A compter du 31/10/2014, vos assistant(e)s devront utiliser la CCAM dans leur activité quotidienne et être rapidement opérationnel(le)s.

Vos représentants de branche vous accompagnent dans ce changement en mettant à votre disposition une formation à destination de vos salariés.

C'est à Actaliens, l'OPCA des professions libérales, qu'ils ont confié la construction d'une formation adaptée à vos besoins et vos contraintes.



## Qui former ?

- Votre assistant(e) dentaire
- Votre aide dentaire
- Votre secrétaire

## Une formation



## Les objectifs pédagogiques

- Appliquer les principes de la CCAM
- Codifier et expliquer un devis

## Les +

- 1 formation sur le lieu de travail
- 1 prise en charge à 100% !
- 1 formation e-learning innovante
- 1 flexibilité garantie

pour 1 transition 100 % réussie

Dès à présent,  
inscrivez vos salariés !

Inscription et modalités de prise en charge  
auprès de l'organisme de formation  
sur le site [www.maformationdentaire.com](http://www.maformationdentaire.com)  
ou par téléphone au 02 72 79 83 94